



CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

ASSOCIATION ROULEZ ROSE

40 Rue PAUL VALERY

31200 TOULOUSE

Bonjour à toutes et à tous

J'ai le plaisir de vous informer que la prochaine Assemblée Générale de notre association se tiendra le 8 Septembre 2026 de 19h30 à 21h30 à la Salle de la Maison Toulouse Services située au 4 Place du Marché aux Cochons (métro Minimes/Nougaro).

Cet évènement est un incontournable de l'année car il permet de sanctionner la saison écoulée et présente les grands axes de la nouvelle. Par ailleurs, vous y décidez de la constitution ou du renouvellement de l'Equipe dirigeante (Conseil d'Administration et Bureau).

A l'ordre du jour :

- * Rapport Moral de la saison écoulée
- * Rapport d'Activités
- * Perspectives 2026/27
- * Bilan financier 2025/2026
- * Budget prévisionnel 2026/2027
- * Renouvellement du CA et du Bureau

(Pour intégrer le CA, il faut être 1) majeur et 2) membre actif de l'association depuis au moins 3 mois).

Chacun des points ci-dessus sera soumis au vote de l'assemblée

- * Questions diverses

Si toutefois, vous ne pouviez pas vous rendre disponible ce jour-là, alors faites nous parvenir une **procuration** dont un modèle est ici en pièce jointe. Portez le nom de la personne de votre choix mais sachez qu'une personne présente ne peut pas porter plus de 2 pouvoirs.

A L'issue de cette AG, nous partagerons le pot de l'amitié.

Bien amicalement

Philippe RAGOT

Président Roulez Rose





Assemblée Générale du 8 Septembre 2026

PROCURATION DE VOTE

Je soussigné(e), adhérent(e) de Roulez Rose lors de la saison 2025/2026 donne procuration de vote à
pour me représenter à tous les votes qui se tiendront lors de l'Assemblée Générale de ce 08 Septembre 2026.

Fait à le 2026.

Signature

*À remettre par l'adhérent qui a le pouvoir, le jour de la réunion, au moment de signer la feuille de présence.
Chaque adhérent peut présenter jusqu'à 2 procurations. Cette procuration peut aussi être envoyée à
president@roulezrose.com avant l'AG. Si vous ne savez pas qui peut vous représenter, un représentant présent
pourra être désigné lors de l'assemblée*